

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-036

**OBJET : Arrêté de circulation pour des travaux de diagnostic du système d'assainissement**

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par le Groupe GINGER pour des travaux de diagnostic du système d'assainissement nécessitant l'utilisation d'une foreuse et concernant les rues mentionnées ci-dessous à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, du 14 mars 2022 au 25 mars 2022 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Pendant une partie des travaux, le Groupe GINGER est autorisé à empiéter sur la chaussée.

- Rue de la Gare, Place de l'Eglise, rue de La Poste, rue du 12 Juin 1944, rue d'Harcourt, rue du Hommet, rue de Courvaudon, Chemin des trois Planches, rue de Suède, rue d'Holsworthy, Place de l'Hotel de Ville, rue des Ecoles, rue Saint-Marc, rue de la Faucerie, rue de l'Odon, rue des Aulnes, Allée Luce de Remilly, Place du Marché.

La route est barrée (sauf pour les riverains):

- Rue de Bretagne, rue Traversière, rue du 11 Novembre, Impasse des écoles, Impasse des Jardins

Le stationnement est interdit :

- Place de l'Eglise (4 places) et rue de la Poste (5 places)

Le Groupe GRINGER intervient en chantier mobile : soit 2h par sondage

**Article 2** : Le Groupe GRINGER est chargé de la mise en place de la signalisation règlementaire.

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la directrice de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS)
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- Le Groupe GRINGER,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 24 février 2022.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON



*[Handwritten signature in blue ink]*